

Ref : CA2020/62

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DÉCEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ADMISSION EN 1ER CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021/2022

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **11 décembre 2020** réuni à distance sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3-IV,

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence,

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 27 mai 2016 portant accréditation des formations,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Considérant les dispositions susvisées du code de l'éducation, en application desquelles il appartient au conseil d'administration de l'université de délibérer sur les capacités d'accueil de chacune des formations de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur dispensées par l'établissement,

Considérant la notion de « capacité d'accueil » définie comme recouvrant l'ensemble des places proposées sur la plateforme Parcoursup aux candidats néo-entrants ainsi qu'à tous les candidats en réorientation (interne ou externe), et à l'exclusion des candidats redoublants et des candidats étrangers soumis à la demande d'admission préalable prévue aux articles D612-11 à D611-18 du code de l'éducation, lesquels n'entrent pas dans le champ desdites capacités d'accueil,

Le quorum étant atteint,

➤ *Après en avoir délibéré,*

[étant constaté le nombre de membres (présents et représentés) à voix délibératives ayant délibéré à distance lors de la présentation en séance de ce point de l'ordre du jour]

➔ **DÉCIDE:**

Article 1 :

Les capacités d'accueil 2021/2022 des formations de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur afférentes à l'Université Bordeaux Montaigne sont présentées dans le tableau figurant en annexe à la présente délibération.

Article 2:

La présente délibération sera transmise à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice d'académie de Bordeaux, Chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions relatives à la publication des actes règlementaires de l'Université Bordeaux Montaigne.

Délibéré à distance par le conseil d'administration, à Pessac, le 11 décembre 2020.

Nombre de membres ayant délibéré à distance	28
Nombre d'abstention(s)	5
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de votes pour	22
Nombre de vote(s) contre	1

Le président,


Lionel LARRÉ.



Publié le :

18 DEC. 2020

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le :

17 DEC. 2020

**ANNEXE - CAPACITÉS D'ACCUEIL DES FORMATIONS POUR L'ADMISSION EN 1^{ÈRE} ANNÉE
DE 1^{ÈR} CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021/2022)**

La notion de capacité d'accueil des formations recouvre l'ensemble des places proposées sur la plateforme Parcoursup aux candidats néo-entrants ainsi qu'à tous les candidats en réorientation (interne ou externe). En revanche, n'entrent pas dans le champ de ces capacités les candidats redoublants et les candidats étrangers soumis à la demande d'admission préalable prévue aux articles D612-11 à D611-18 du code de l'éducation.

L1 parcours type	Capacité d'accueil 2020	Capacité d'accueil 2021	Observations
Arts plastiques	145	145	
Design	38	38	
Cinéma et audiovisuel	80	80	
Théâtre	80	80	
Danse	30	30	
Musicologie	70	70	
Musiques actuelles, Jazz et chanson (<i>Ouverture de la L1 tous les 3 ans</i>)	fermée	21	
Culture humaniste et scientifique	40	40	
Sciences de l'information-communication	118	118	
Information-communication /anglais	38	38	
Information-communication /allemand	15	15	
Information-communication /espagnol	25	25	
Sciences archéologiques	80	80	
Anglais-philosophie	40	40	
Géographie et aménagement	220	220	
Histoire	650	650	
Histoire – <i>Enseignement délivré à distance</i>	80	80	
Histoire Hambord	10	10	
Histoire de l'art	320	320	
LLCER Allemand	35	35	
LLCER Anglais	500	500	
LLCER Anglais – <i>Enseignement délivré à distance</i>	60	60	
LLCER Arabe	100	100	
LLCER Chinois	60	60	
LLCER Espagnol	250	250	
LLCER Espagnol - <i>Enseignement délivré à distance</i>	40	40	
LLCER Japonais	80	120	
LLCER Russe trilingue	50	50	
LLCER Anglais-Allemand	40	40	
LEA Anglais-Allemand	75	75	
LEA Anglais-Arabe	85	85	
LEA Anglais-Chinois	145	145	
LEA Anglais-Coréen	40	40	
LEA Anglais-Espagnol	440	440	

LEA Anglais-Italien	85	85
LEA Anglais-Japonais	130	130
LEA Anglais-Portugais	60	80
LEA Anglais-Russe	85	85
Lettres	280	280
Lettres – <i>Enseignement délivré à distance</i>	70	70
Lettres : Lettres classiques	40	40
Lettres : Lettres classiques – <i>Enseignement délivré à distance</i>	25	25
Lettres : BABEL : langues et cultures du monde	25	25
Italien BABEL : langues et cultures du monde	40	40
Philosophie-humanités	135	135
Philosophie – Accès Santé	35	40
Sciences du langage	190	190
LLCER Anglais - Agen	80	80
LEA Anglais – Espagnol - Agen	80	80

1ère année DUT	Capacité d'accueil	Capacité d'accueil	Observations
Carrières sociales – Animation sociale et socioculturelle	120	120	
Carrières sociales – Gestion urbaine	30	30	
Information communication – Communication des organisations	30	30	
Information communication – Information numérique dans les organisations	30	30	
Information communication – Métiers du livre et du patrimoine (Métiers des bibliothèques)	30	30	
Information communication – Métiers livre et du patrimoine (Edition – librairie)	30	30	
Information communication – Publicité	30	30	
Métiers du multimédia et de l'internet	50	50	